

> Intitulé de l'emploi

Agent de santé communautaire

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'agent de santé communautaire participe, dans la limite de ses compétences, à des actions de soins et de services, dans leurs aspects techniques, préventifs, curatifs et/ou éducatifs, nécessaires à l'exécution d'actions de santé et de relais social.

> Activités principales

- Collaboration à la mise en œuvre de projets d'actions de santé dans une équipe interprofessionnelle
- Dispense d'actions de santé adaptées et personnalisées mettant en œuvre des protocoles et des procédures en vigueur en fonction du niveau de compétence
- Contribution au développement d'une culture de prévention et d'éducation sanitaire

> Compétences requises

Savoir :

- Techniques de communication et de relation d'aide
- Dispositifs sociaux
- Démarches, méthodes et outils de la qualité
- Techniques de manutention

Savoir-faire :

- Maîtriser la technicité de l'action de santé et sociale relevant de la compétence
- Travailler en équipe
- Appliquer les bonnes pratiques et recommandations en matière de santé et de social et les auditer
- Créer une relation de confiance avec le bénéficiaire d'une action de santé et sociale

• Comportements professionnels

- Éthique et déontologie
- Forte disponibilité

> Conditions particulières d'exercice

- Travail en communauté

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Activité à développer

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois